



## ETOILE SPORTIVE DE DAMMARIE BASKET

### RAPPORT FINANCIER 2024/2025

Les recettes 2024/2025 ont progressé de 7.851 € par rapport à 2023/2024, montant qu'il convient de ramener à 5.331 € en tenant compte de la subvention 2024 du Conseil Départemental de 2 520€, versée plus tôt dans l'année et comptabilisée dans l'exercice 2023/2024. Toujours avec ce même ajustement, la part relative des subventions de fonctionnement accordées par les organismes institutionnels dans l'augmentation des recettes par rapport à 2023/2024 se monte à 2.708 €, dont les 2.600€ apportés par la Ville de La Rochette. Le poste Cotisations, complété par les aides publiques Pass'Sport du Ministère des Sports et LABAZ de la Région Île-de-France, a augmenté de 9.256 €, dont près de 2.000 € correspondent à des droits de mutation supplémentaires qui seront déduits à hauteur de 50% des cotisations 2025/2026 des adhérents concernés.

Tous nos postes de charges ont augmenté pour divers motifs :

- Affiliations : + 80 €, première affiliation à la F.F. de Sport Adapté (FFSA).
- Engagements : + 1.063 €, plus d'équipes en championnats jeunes, en Coupes 77 et en Tournois 1<sup>er</sup> et 8 mai. Tournois amicaux.
- Licences : + 4.595 €, + 33 adhérents et 35 droits de mutation à 60 €.
- Assurances : - 135 €, choix des adhérents pour ce poste neutre.
- Arbitrage : -185 €, poste non significatif depuis 2 saisons. Changera si montée en DM2.
- Formation : + 140 €.
- Équipement : + 2.899 €, achat de matériel technique, achat et renouvellement de tenues de jeu.
- Communication/Alimentation/Divers : + 16 €, 3 postes cumulés.
- Encadrement : + 14 289 €, augmentation du volume horaire et de frais de déplacement de salariés, augmentation du nombre de bénévoles et augmentation d'indemnités de bénévoles après formation. Intégration d'un correctif de + 1.050 € correspondant à une erreur de totalisation Excel pour 2023/2024. L'augmentation réelle 2024/2025 est donc de + 13.239 €.

**Total** + 22.762 € de charges à rapprocher des + 5.331 € de recettes exposés plus haut, soit un déficit ajusté de 17.431 € pour la saison.

La Ville de Dammarie-les-Lys, confrontée aux restrictions budgétaires nationales, nous a versé début 2025 une subvention de fonctionnement identique à celle de 2024 et n'a pas suivi notre demande d'une augmentation de 2.500 € pour prendre en compte notre croissance d'effectif d'une trentaine d'adhérents. Notre nouveau partenaire institutionnel, la Ville de La Rochette, par l'intermédiaire de l'association-chapeau A.S.Rochettoise, nous a attribué en deux temps une subvention de fonctionnement qui a compensé ce manque. Le Conseil Départemental suit notre évolution et relève chaque année depuis 2023 sa subvention, mais ne la verse pas les mêmes mois d'une année à l'autre, ce qui a eu pour conséquence que celles de 2023 et 2024 ont figurées dans notre exercice 2023/2024, pendant que celle de 2025 ne nous avait pas encore été versée à la clôture de l'exercice 2024/2025 et figurera dans celui de 2025/2026. Il convient donc de considérer que les 2.520 € reçus au titre de 2024 en début d'année sont arrivés dans l'exercice 2024/2025 par le biais du report à nouveau de 2023/2024. Nous remercions chaleureusement nos partenaires précités pour leur soutien de notre action au service du sport et de la jeunesse.

La procédure du Pass'Sport, délivré par le Ministère des Sports pour permettre à beaucoup d'enfants de 6 à 18 ans d'obtenir une remise de 50 € sur leur cotisation dans un club agréé et partenaire, a été reconduite. Les bénéficiaires transmettent un code unique à l'association, que l'État rembourse après une déclaration en ligne sur la plateforme Le Compte Asso avec le 31/12/2024 comme date butoir de saisie. Nous avons ainsi obtenu 3.650 € d'aide de l'État assimilable à des cotisations. La Région Île-de-France propose aux jeunes de 15 à 17 ans une aide de 100 € à la pratique sportive sur sa plateforme LABAZ, disponible toute la saison sportive, et que les jeunes bénéficiaires doivent demander en ligne. Notre club a reçu 1.300 € de ce dispositif. Il convient de rapprocher les aides Pass'Sport et LABAZ du poste Cotisations pour avoir une vision correcte de la recette Cotisations, qui est notre principale ressource.

Le contexte des taux bancaires en 2024, conjugué avec notre réserve de trésorerie, a permis de bénéficier du versement d'un montant d'intérêts substantiel sur notre Livret A Association, comme pour l'exercice précédent.

Les structures fédérales (FFBB, Ligue Île-de-France et Comité de Seine-et-Marne) ont décidé de n'augmenter aucun poste lié aux licences pour la saison 2024/2025. Le montant de nos cotisations contient l'achat de la licence de la catégorie du joueur. Le coût total des licences a représenté cette saison 43% de la recette Cotisations, aides Pass'Sport et LABAZ incluses. Ce qui montre que la part restant au club dans le tarif de nos cotisations reste faible et devra continuer à être progressivement relevée.

Nous avons eu peu de frais d'arbitrage cette saison, car l'équipe seniors masculins de DM3 en entente avec le Boissise Orgenoy Basket et notre équipe seniors féminines de DF2 n'avaient pas encore d'obligation de désignation d'arbitres et nos demandes d'arbitrages officiels ont été rarement honorées. Nous n'avons eu que quelques désignations imposées en U15M en phase de brassage.

Comme chaque saison, des frais ont été engagés dans le cadre de la formation continue de nos techniciens, afin d'avoir des entraîneurs à jour des nouvelles directives fédérales et pratiques de jeu. La formation de nos candidats à l'arbitrage officiel n'a entraîné aucun coût cette saison, grâce au Pacte des Officiels FFBB qui a permis à notre comité départemental de financer cette formation à partir des amendes réglées par les clubs en défaut de présentation de candidats.

Cette saison, l'objectif zéro amende financière a été presque atteint, grâce à une seule pénalité sportive pour un forfait et à l'absence de sanction disciplinaire. Les autres frais du poste Divers sont des commissions bancaires et de l'ANCV, des frais de transport pour une sortie et l'achat d'un terminal de paiement pour la saison 2025/2026.

La part que représente la prochaine section sport adapté a été négligeable sur cet exercice. Elle fera l'objet d'un budget spécifique la saison prochaine.